

MAIRIE DE LA TRIMOUILLE
7 Place de la Mairie
86290 LA TRIMOUILLE
☎ : 05.49.91.60.14
☎ : 05.49.91.96.88



**ARRETE INTERDISANT LA BAIGNADE DANS LA RIVIERE LA
BENAIZE A PARTIR DES RIVES DU TERRAIN DE CAMPING
COMMUNAL.**

Le Maire de La Trimouille (86)

Vu l'article L 2213.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il est dangereux de se baigner dans la rivière « la Benaize » à partir des rives du terrain de camping communal, puisque les lieux ne sont pas adaptés à cet effet et qu'aucune surveillance n'est assurée,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il est formellement interdit de se baigner dans la rivière « la Benaize » à partir des rives du camping municipal.

ARTICLE 2 : Les panneaux d'interdiction seront mis en place par les services municipaux

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux concernés et à la Mairie.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme le Sous-Préfet de Montmorillon
- Mr l'Adjudant de brigade de gendarmerie

Fait à La Trimouille, le 09.07.2001

L'Adjoint,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'C. Del...' followed by a flourish.

